

le

**Extraits du Procès-verbal du Conseil Municipal  
Jeudi 13 décembre 2018**

PRESENTS : M. Daniel DRAY, M. Bernard BILLIERE, Mme Marie-Claire GIBERGUES, M. Grégoire DUBOURG, Mme Marion LE MAUX, M. Olivier POMPONNE, Mme Céline LAPOTRE, M. Dominique DEPREZ, M. Jean-Luc DECAUDIN, M. Dominique FACUNDO, M. Didier SIMONNET, Mme Nathalie JOVIC, M. Max CASSILDE, Mme Cécile ROBIN, Mme Laure KIELUS, M. Albert MOLL, M. Philippe ESPERCIEUX, Mme Françoise PILLON, M. Patrick SOLER, M. Dominique GOUVENOU, M. Dominique HERENT.

ABSENTES :

Mme Florence DESNEUX, Mme Stéphanie MONSEU

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Max CASSILDE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des Conseillers Municipaux présents, cite les pouvoirs remis. Il constate que le quorum est atteint.

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Présentation par le conseil municipal jeunes de leurs propositions
- 3- Approbation du PV du 11/04/2018
- 4- Mise en place de la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales
- 5- Fourrière automobile – délégation de service public – lancement de procédure
- 6- Autorisation d'ouverture dominicale des magasins à La Chapelle-en-Serval pour l'année 2019
- 7- Admission en non-valeur des créances des produits locaux
- 8- Décision modificative au budget N°1
- 9- Permis de stationnement sur le domaine public pour les commerçants ambulants
- 10- Ouverture des crédits d'investissement par anticipation au budget primitif 2019
- 11- Attribution de subvention aux associations
- 12- Autorisation de signature pour la convention Aqualis
- 13- Autorisation de signature pour la convention financière relative à l'étude d'aménagement des abords de l'Eglise et de la Place Dauphine
- 14- Acquisition de la Maison médicale pluridisciplinaire du Serval
- 15- DETR 2019 : demande de subvention dans le cadre de l'acquisition de la Maison médicale pluridisciplinaire du Serval
- 16- DSIL 2019 : demande de subvention dans le cadre de l'acquisition de la Maison médicale pluridisciplinaire du Serval
- 17- Conseil Départemental de l'Oise : demande de subvention dans le cadre de l'acquisition de la Maison médicale pluridisciplinaire du Serval
- 18- Conseil Régional des Hauts-de-France : demande de subvention dans le cadre de l'acquisition de la Maison médicale pluridisciplinaire du Serval
- 19- Fixation et actualisation des catégories de concessions funéraires et leurs tarifs
- 20- Approbation d'une convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne

- 21- Agents communaux : délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour le gardiennage du gymnase en application de l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)
  - 22- Agents communaux : délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les services administratifs (en application de l'article 3.1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
  - 23- Rapports annuels des différents services  
Questions diverses.
- 

IL A ENSUITE ETE DELIBERE SUR LES POINTS SUIVANTS :

**01) Désignation du secrétaire de séance**

M. Max CASSILDE a été désigné secrétaire de séance.

**02) Présentation par le Conseil Municipal Jeunes de leurs propositions**

Le Conseil Municipal Jeunes propose aux membres du Conseil Municipal leur projet d'interdiction de fumer devant les écoles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'initiative du Conseil Municipal Jeunes et les encourage à poursuivre leur projet.

**03) Approbation du PV du 11 avril 2018**

Le P. V. du 11 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

**04) Mise en place de la commission de contrôle pour la gestion des listes électorales**

Composition de la commission de contrôle :

- M. Dominique DEPREZ
- M. Jean-Luc DECAUDIN
- M. Dominique FACUNDO
- M. Albert MOLL
- M. Patrick SOLER.

**05) Fourrière automobile – délégation de service public – lancement de procédure**

Approbation du principe de renouvellement de la concession de service pour la gestion de la fourrière pour une date allant de sa date de notification, pour une durée de 3 ans ;

Autorisation à engager une procédure de mise en concurrence telle que définie à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et au décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession, qui conduira à la désignation de l'exploitant de la fourrière automobile.

Voté à l'unanimité.

**06) Autorisation d'ouverture dominicale des magasins à La Chapelle-en-Serval pour l'année 2019**

Autorisation d'ouverture dominicale pour l'année 2019 (5 dimanches sur autorisation du Maire et 7 dimanches sur avis de la CCAC) suivant les des branches d'activité des commerces et selon la classification simplifiée de l'INSEE, elles s'articulent en trois groupes :

- 1/ Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire (branche 4711F)
- 2/ Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (branche 4771Z)
- 3/ Commerce de détail de chaussures (branche (4772 A).

Voté à la majorité

Contre : 1 Mme KIELUS

Abstention : 0

Pour : 20.

**07) Admission en non-valeur des créances des produits locaux**

Admission en non-valeur la somme de 677.38 € sur le budget principal.

**08) Décision modificative au budget N°1**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Chapitre Article	Décision modificative Montant	Chapitre Article	Décision modificative Montant
041 1331	+ 5 000	041 1341	+ 5 000

A l'unanimité.

**09) Permis de stationnement sur le domaine public ambulant**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

1/ vente de produits rôtis et alimentaires, ou pizzas, à emporter sans raccordement électrique : 140 € annuels sur la base d'une occupation à l'année d'un jour par semaine, et de 280 € annuels sur la base d'une occupation à l'année de deux jours par semaine

2/ vente de pizzas et produits alimentaires à emporter, avec raccordement électrique : 259 € annuels sur la base d'une occupation à l'année d'un jour par semaine.

A l'unanimité.

**10) Ouverture des crédits d'investissement par anticipation au budget primitif 2019**

Autorisation donner au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2019 avant le vote du budget 2019 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018.

A l'unanimité.

**11) Attribution de subvention aux associations**

Attribution des subventions suivantes :

- L'association de parents d'élèves « ABC nos enfants et l'école » : 250 euros
- L'association Loisirs Créatifs : 280 euros

A l'unanimité.

**12) Autorisation de signature pour la convention Aqualis**

Autorisation donnée à M. le Maire à signer la de la mise à disposition de la piscine Aqualis à Gouvieux en faveur des élèves avec la SARL Piscine Aqualis pour l'année scolaire 2018/2019.

A l'unanimité.

**13) Autorisation de signature pour la convention financière relative à l'étude d'aménagement des abords de l'Eglise et de la place Dauphine**

Autorisation donnée à M. le Maire à signer la convention et tous les documents y afférant, et d'autoriser la Commune à financer 20 % de cette étude, soit 2 388.96 € TTC.

A l'unanimité.

**14) Acquisition de la maison médicale pluridisciplinaire du Serval**

Acquisition par voie amiable, de l'ensemble immobilier représentant la Maison médicale du Serval, soit les lots 4, 5, 6, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57 et 58, pour une surface de 563.50 m2 sur la parcelle AC 207, au prix de 1 179 574.55 € HT.

Voté à la majorité

Contre : 1 Mme KIELUS

Abstentions : 3 Mme Cécile ROBIN, Mme Nathalie JOVIC, M. Olivier POMPONNE

Pour : 17.

**15) DETR 2019 : demande de subvention dans le cadre de l'acquisition de la maison médicale pluridisciplinaire du Serval**

Le Conseil Municipal décide de solliciter le concours financier au titre de la DETR.

A l'unanimité.

**16) DSIL 2019 : demande de subvention dans le cadre de l'acquisition de la maison médicale pluridisciplinaire du Serval**

Le Conseil Municipal décide de solliciter le concours financier au titre de la DSIL.  
A l'unanimité.

**17) Conseil Départemental de l'Oise : demande de subvention dans le cadre de l'acquisition de la maison médicale pluridisciplinaire du Serval**

Le Conseil Municipal décide de solliciter le concours financier du conseil départemental.  
A l'unanimité.

**18) Conseil Régional des Hauts de France : demande de subvention dans le cadre de l'acquisition de la maison médicale pluridisciplinaire du Serval**

Le Conseil Municipal décide de solliciter le concours financier du conseil régional.  
A l'unanimité.

**19) Fixation et actualisation des catégories de concessions funéraires et leurs tarifs**

Type de concession	Concession 30 ans	Renouvellement 30 ans
Concession de 3m2	501 €	501 €
Concession Cavurne /colombarium	360 €	360 €
Stèle pour cavurne	630 €	néant

La répartition du produit fixé par délibération du 15 mars 2000 reste inchangé (2/3 du produit au profit du budget communal ; 1/3 au profit du budget du CCAS).

Voté à la majorité

Contre : 0

Abstention : 1 M. BILLIERE

Pour : 20.

**20) Approbation d'une convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne**

Définition d'un projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. La convention a pour objectif de favoriser la transversalité autour d'un projet de développement social global et durable.

La convention doit ainsi permettre de :

- Identifier les besoins prioritaires de ses habitants afin de proposer des solutions adaptées,
- Préciser les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre et des besoins,
- Définir les objectifs communs de développement et de coordination des actions et des services,
- Déterminer les modalités de collaboration entre les partenaires.

A l'unanimité.

**21) Agents communaux : délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour le gardiennage du gymnase en application de l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984**

Création à compter du 12 janvier 2019 d'un emploi de gardien de gymnase contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet (à temps non complet pour 10 heures 30 hebdomadaires).

A l'unanimité.

**22) Agents communaux : délibération relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les services administratifs (en application de l'article 3.1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)**

Création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

A l'unanimité.

**23) Rapports annuels des différents services**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires de service public ont remis à la commune de La Chapelle-en-Serval un rapport concernant le service pour lequel ils ont reçu délégation.

**Questions diverses**

Les membres du Conseil Municipal émettent des observations sur la nouvelle boulangerie, notamment sur ses journées d'ouverture et de fermeture.

La séance est levée à 22h15.

Daniel DRAY  
Maire,

